

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0707 du 11/05/2021

Arrêté du 7 mai 2021

ARRETE PORTANT CLASSEMENT ET AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte classement et affectation d'un administrateur des Finances publiques à la Direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

Date d'application : 01/06/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT ET AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES
À LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT ET AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES
À LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**



ARRÊTÉ

portant classement et affectation d'un administrateur des Finances publiques

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2021 portant détachement de M. David KARLE à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE

Article premier

M. David KARLE, directeur d'hôpital de classe normale, 8^{ème} échelon, détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques, est classé au 2^e échelon de ce grade, et affecté dans le département des Bouches-du-Rhône.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé qui sera fixée par le directeur général des Finances publiques.

Article 3

Le directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 7 MAI 2021

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756